



Toulennne

Informations

facebook.com/mairie.toulonne/ www.mairie-toulenne.fr

N° 237 - Janvier 2024

Edito

LES VŒUX DU MAIRE

Chères Toulennaises, chers Toulennais

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An sont venues rythmer la fin de l'année 2023. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec nos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte national et international incertain. Je vous souhaite sincèrement le meilleur, entourés des vôtres. Ce début d'année 2024 est l'occasion de témoigner notre fraternité, notre solidarité, notre volonté de combattre sans relâche l'intolérance pour mieux vivre ensemble dans le respect des autres.

Nous arrivons à mi-mandat et malgré les contraintes imposées par l'actualité, les crises traversées et surmontées, l'ensemble de l'équipe municipale s'est attachée à faire évoluer notre village. Les Maires et élus municipaux sont souvent les premiers à être confrontés aux réalités du terrain et être ainsi en mesure de connaître, de comprendre, de répondre et de faire remonter les aspirations des habitants. Grâce aux compétences, à l'engagement et à la créativité des élus, des agents municipaux, nous nous adaptions aux circonstances, au cadre réglementaire, mais aussi aux nécessaires équilibres budgétaires en restant fidèles à nos engagements.

Renforcer l'attractivité de la commune, vous offrir des services et des équipements de qualité favorisant le lien social, développer le réseau associatif et la solidarité des territoires, tels sont les objectifs qui motivent au quotidien l'équipe municipale.

En 2023, nous avons ciblé nos efforts sur l'école (matériels, travaux d'entretiens, nouveau préfabriqué...) afin de préparer notre future Convention d'Aménagement d'École aidé par le Département et l'étude du cabinet KWBG. L'entretien et l'aménagement de la voirie constituent le poste le plus lourd de notre budget. Des opérations immobilières ont été finalisées : vente d'un logement communal, rachat à la SAFER de l'immeuble LUSSAC accolé à la Mairie, acquisition par l'EPFNA pour le compte de la Mairie de l'ancien garage Messine afin d'y déménager nos ateliers municipaux.

Nous poursuivons notre politique d'économie d'énergie en rénovant et en isolant la toiture en installant un nouveau chauffage au Dojo ainsi qu'en installant des éclairages leds dans les bâtiments communaux. Nos équipements sportifs n'ont pas été oubliés, puisqu'en sus des travaux du Dojo, la rénovation du City-Stade et la clôture du terrain d'honneur, retardées par les intempéries sont reportées en début d'année.

Pour 2024, nous poursuivons nos efforts et même si

les arbitrages budgétaires de 2024 ne sont pas encore réalisés, les travaux de voiries constitueront le plus gros des investissements.

Toulennne ne manque pas d'atouts avec son école, ses commerces de proximité, ses artisans, ses entreprises et ses agriculteurs. La vie associative est riche de plus de 25 associations qui organisent de nombreuses manifestations. Ses équipements sportifs, city-stade, son espace culturel sont à la disposition des Toulennais.

Notre engagement a toujours été et sera celui du travail et de l'écoute. Il est mené quotidiennement par vos élus.

En cette nouvelle année, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur et de santé et fais mien ces mots de Georges BERNANOS : **«On ne subit pas l'avenir, on le fait !»**.

Bien à vous

Votre Maire, Christian Daire



Invitation à la population aux Vœux de M. le Maire, le samedi 6 janvier à 18h à l'Espace Culturel.

Repas Communal

Le traditionnel repas communal de Toulennne se déroulera au complexe sportif le dimanche 4 février à partir de 12 h. Le repas est gratuit pour les Toulennaises et Toulennais de 70 ans et plus. 30 euros pour les plus jeunes. Les personnes intéressées doivent s'inscrire impérativement avant le 16 janvier auprès de Mme CAUBIT (06 84 48 22 42), Mme BONNAL (07 70 26 73 89) ou auprès de la mairie de Toulennne (05 56 63 48 39).



INTRAMUROS

Télécharger l'application **INTRAMUROS**, plateforme d'information de notre commune et de la CdC.

Les avantages pratiques :

- Simple d'utilisation : l'habitant indique sa position et reçoit les informations qu'il souhaite : communes aux alentours, CdC, autres,
- Application connectée à la base de données des événements de l'Office de tourisme (pas de double-saisie pour l'office)
- Système d'abonnement pour recevoir les notifications (ex : je souhaite recevoir les notifications seulement des actualités du club de foot de mon village ...)
- Aucune donnée personnelle n'est collectée



RAPPEL

Mise à disposition **GRATUITE du bac jaune** au Pôle technique du SICTOM n°10 Fontaine - "ZAE Fontaine" à Fargues du lundi au vendredi de 13 h à 17 h.

Bac vert en vente au siège du Sictom.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulenne **12 et 26 janvier**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous à l'accueil de la Mairie (05 56 63 48 39) avec M. Franck JORIGNE (07 81 40 03 83).



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1^{ère} période 2024

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2008** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Jardins Communaux

1 parcelle des jardins communaux (bois de Jean Blanc) est disponible à la location. 50€ / an. **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie 05 56 63 48 39.**



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulenne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions de ne l'utiliser qu'en cas d'urgence. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser un message contenant votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire à partir du 1^{er} janvier 2024.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16 h30
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication :

Christian DAIRE, Maire.

Mise en page, Imprimerie :

Sauternes Impression. Photos : Mairie

Site : www.mairie-toulenne.fr



Recensement de la population 2024

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Louis DARRIEULAT, Edith EQUINE, Mireille LABADIE, Denise LAFFARGUE TAUZIN, Pascal LAGONNELLE et Gérard PANDO (voir photos) ont été recrutés comme agents recenseurs afin de procéder aux opérations de recensement. Mme Nathalie TOURADE pourra le cas échéant remplacer l'un d'entre eux. Ils seront munis d'une carte officielle qu'ils devront vous présenter, et seront tenus au secret professionnel.

Vous allez recevoir leur visite à vos domiciles. Ils vous remettront des questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent, et vous proposera de le faire sur internet.

Votre participation est essentielle : le recensement de la population permet en effet de produire des nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. En outre, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes.

C'est pourquoi la Loi rend obligatoire la réponse à cette enquête, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la Loi et remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Merci de votre participation et de réserver un bon accueil à nos agents recenseurs. Pour faciliter leur travail, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Louis DARRIEULAT
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Toulonne, le 14/12/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Edith EQUINE
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Toulonne, le 14/12/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Mireille LABADIE
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Toulonne, le 14/12/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Denise LAFFARGUE TAUZIN
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Toulonne, le 14/12/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Pascal LAGONNELLE
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Toulonne, le 14/12/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Gérard PANDO
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Toulonne, le 14/12/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Nathalie TOURADE
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Toulonne, le 14/12/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,





Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1) Désignation d'un référent déontologue pour les élus

M. le Maire rappelle que toutes les collectivités ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour leurs élus. Il s'agit de recourir aux services d'une personne accréditée (inscrite sur la liste des référents déontologue établie par l'AMF) à disposition des élus qui peuvent lui poser des questions de déontologie de manière confidentielle (ex. interrogation sur un risque de conflit d'intérêt).

M. le Maire propose au conseil municipal d'arrêter les dispositions suivantes :

- Désignation de M. Jean-Guy DINET, administrateur général des finances publiques honoraire.

- Il apportera tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

- Le référent déontologue n'a qu'un rôle de conseil en matière de déontologie.

- Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.

- Indépendance et impartialité du référent déontologue

- La saisine du référent s'effectue par mail par les élus. M. Jean-Guy DINET bénéficiera d'une indemnité versée par la commune établie sur la base forfaitaire de 80 € par dossier.

- Le référent déontologue est désigné pour la durée du mandat.

- À des fins pédagogiques, le référent déontologue transmet à chaque collectivité

lui ayant confié cette fonction un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées. Ce rapport annuel est également transmis à l'Association des Maires de France.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

2) Reversement du solde financier de l'Avenir Toulonnais à l'USFT

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux la récente dissolution de l'association «Avenir Toulonnais» à la suite de la fusion des clubs de football de TOULENNE et de FARGUES.

Conformément à la décision de la dernière assemblée générale de cette association, le solde apparaissant à la liquidation du compte bancaire a été versé à la commune de TOULENNE lors de la fermeture de celui-ci, soit la somme de 634,30 €.

Comme évoqué en bureau municipal le 14 novembre 2023, M. le Maire propose de reverser cette somme à l'association U.S.F.T. pour le financement de l'activité de son école de football développée sur les infrastructures communales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Décision modificative n°5 au BP 2023

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2023, afin notamment d'encaisser le solde comptable de l'association «Avenir Toulonnais» et de procéder à son reversement à l'U.S.F.T, ainsi que de faire glisser les crédits budgétaires ouverts au budget primitif 2023 au programme 180 «Acquisitions immobilières» en section d'investissement vers le compte 1641 pour effectuer le remboursement anticipé de l'emprunt souscrit en 2000 pour rénover le logement du 4 allée du bois, immeuble vendu en ce début d'année 2023 à son ancienne locataire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais – Prestations de service 2024

M. le Maire propose à ses collègues de renouveler la convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais (SIVOM) en vue de réaliser en prestations de service des travaux généraux d'entretien (fauchage, élagage, installation / désinstallation des illuminations...) sur le territoire communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Attribution du logement communal du 30 Rue de Vincennes

M. le Maire indique que le logement situé au 30 bis rue de Vincennes d'une superficie de 84,23 m² sera libre le 31 décembre prochain. Après avoir réalisé quelques travaux, il y a lieu de le louer. La Commission d'attribution s'est réunie pour analyser les demandes de logement et choisir le futur locataire. Le loyer sera 576,83 €. Ce loyer mensuel sera complété d'une provision aux charges d'eau potable et d'assainissement de 40 € par mois, qui sera ajustée au prorata de la consommation réelle d'eau potable à date anniversaire ou de l'état de sortie des lieux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Renouvellement de l'adhésion au marché groupé d'électricité et de gaz naturel proposé par le SDEEG

du territoire.

Dans un contexte particulièrement instable, le SDEEG a su faire preuve de résilience pour rester une structure efficiente.

454 communes adhèrent au SDEEG, ainsi que 37 intercommunalités, avec 869 délégués élus pour 71 agents administratifs et techniques.

- L'éclairage public 386 communes ont transféré leur compétence pour 115 000 points lumineux et 10 388 350 euros de travaux neufs,

- Transition énergétique et mobilité alternative 2 865 membres du groupement d'achat, 456

M. le Maire rappelle que le SDEEG est membre du Groupement de Commandes des Syndicats d'Énergies de Nouvelle-Aquitaine, réunissant plus de 2.800 membres pour un volume de 1.800 GWh. Ce groupement a permis à ses adhérents de bénéficier, dans un contexte énergétique particulièrement instable, de tarifs compétitifs en matière de gaz comme d'électricité.

Pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée, le SDEEG invite la commune de TOULENNE à renouveler, avant le 31 mars 2024, son adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel pour la période 2026-2028.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) Déploiement d'un système de vidéoprotection urbaine

M. le Maire rappelle aux élus municipaux les travaux de la Commission «vidéoprotection», ayant pour objet de renforcer la protection des bâtiments et installations communaux et de leurs abords, cet outil permettant de lutter contre les actes de malveillance constatés à diverses reprises ces dernières années. La visite en Mairie de Preignac a permis de mieux apprécier le fonctionnement de leurs équipements. Afin d'aller plus loin dans ce projet de mise en place d'un système de vidéoprotection, il est nécessaire de demander la production d'un diagnostic de sécurité auprès du Groupement Départemental de Gendarmerie.

Seules des personnes spécifiquement et individuellement habilitées pourront accéder au visionnage des images. La mise en place du système sera conditionnée à une autorisation préfectorale.

Les crédits (achat ou location) seront prévus au budget communal 2024 et l'État sera sollicité, par le biais du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) le cas échéant.

Une charte d'éthique ayant pour objet de concilier la mise en place de la vidéoprotection et le respect des libertés publiques et individuelles devra être rédigée.

M. le Maire propose de désigner Mme Nadine NORGUET, conseillère municipale, pour assurer les suivis administratifs, techniques et commerciaux nécessaires à la mise en place de ce système de vidéoprotection.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) SDEEG : présentation par M. CATTANED du Rapport d'Activité 2022

Le SDEEG a conforté le développement du service public de l'électricité et du gaz qui est son cœur de métier mais également d'autres missions liées à l'énergie ou à l'aménagement

611 euros de CEE valorisés, 1 328 000 euros d'études énergétiques pour 332 points de recharge.

- Urbanisme et foncier : 4 645 autorisations du droit des sols.

- Défense extérieure contre l'incendie : 101 communes ont adhéré pour 3 690 points eau incendie

- Finances : recettes 48 millions, dépenses 37 millions.

- Concession électrique du SDEEG : 279 communes pour 6 600 km de réseau moyenne



Conseil municipal du 15 décembre 2023

tension et 9 866 km de réseau basse tension.

- Distribution publique de gaz : 181 communes, 3 160 km de réseau pour 80 884 points de livraison

- Diagnostics énergétiques : 198 audits énergétiques de bâtiment ont été réalisés.

- Conseil en énergie partagé : 75 communes sont adhérentes au dispositif.

- Qualité de l'air intérieure : 5 collectivités ont sollicité le SDEEG pour cette mission.

- Énergie photovoltaïque : 200 Mwh d'énergie verte ont été injectés dans le réseau ; la SEM Gironde Énergies a réalisé 5 projets : 1 centrale photovoltaïque au sol et 4 ombrières et lancé des études pour 7 projets de toiture et 1 projet de centrale au sol.

3] SIAEPBPT (Syndicat d'eau Barsac, Preignac, Toulence) : présentation par M. LAMARQUE du Rapport d'Activité 2022

L'eau potable est puisée à BARSAC dans la nappe «ÉOCÈNE» à une profondeur de 250 m. Avant d'entrer dans le réseau de distribution, l'eau subit un traitement de défermentation. L'eau est distribuée aux abonnés des trois communes par 100 kms de canalisations.

Production

Volume prélevé dans la nappe éocène à Barsac : 424.938 m³

Volume facturé : 311.379 m³

Rendement du réseau : 73,4 %

Nombre d'abonnés : 1.144 à Barsac, 1.068 à Preignac et 1.436 à Toulence

Consommation moyenne par abonné : 85,90 m³

Tarification

Partie fixe : 86,60 €

Partie consommation : de 0 à 80 m³ : 0,74 €/m³ ; supérieur à 80 m³ : 1,48 €/m³

Exemples de factures HT pour une consommation de :

40 m³ : 98,20 € ; 86 m³ : 172,71 € ; (consommation moyenne par abonné) ; 120 m³ : 87,00 € ; 200 m³ : 305,40 €.

Compte administratif : (Voir tableau ci-contre)

Ratios 2022 :

Charges du personnel : 40,17 %

Annuités de la dette : 15,90 %

Personnels :

4 agents à temps complet, 2 agents à temps partiel

Questions diverses

M. le MAIRE relate la réunion avec le Sictom qui a détaillé ses actions pour 2024. Le territoire est composé de 85 % d'habitats individuels et de 15 % d'habitats collectifs. Ceux-ci se concentrent sur 4 communes (Bazas, Langon, St Macaire et Toulence). La collecte des bacs jaunes va être modifiée sur Toulence (voir page 3). Les collecteurs de bio-déchets seront installés à proximité des immeubles collectifs.

M. LAMARQUE informe que dans le cadre du contentieux avec la SNCF, la Mairie et 3 riverains de l'allée des Genets font appel pour demander le retrait de l'arrêté d'alignement prévoyant le retrait des clôtures de 2,50 mètres.

Digues : **M. LAMARQUE** relate la visite du Directeur de la Chambre d'Agriculture sur le terrain, en présence des représentants de

	Dépenses	Recettes	Résultats antérieurs	Solde
Exploitation	668 526.47	741 768.04	549 252.08	622 493.65
Investissement	215 386.82	227 235.97	262 447.62	274 296.77
Total	883 913.29	969 004.01	811 699.70	896 790.42

Projets du syndicat :

sécurisation de la ressource en eau potable par la réalisation d'un nouveau forage, Renouvellement de canalisations à Preignac et Barsac.

Qualité de l'eau :

22 analyses effectuées en 2022, eau conforme à 100 % aux normes.

4] Compte-rendu de la commission Espaces verts du 6 décembre 2023 par Mme SÉSÉ-DUVILLE

- **Contexte** : L'été a été plus pluvieux que les précédents, ce qui a entraîné un surcroît de passages pour tondre et désherber. Le cheminement Chemin des Menjots est un nouvel espace à entretenir.

Volonté de la commission de relancer le groupe de travail sur les trottoirs.

- **Cimetière** : le marché pour la dernière partie du relevage des tombes est en cours (déjà au budget). Des plantations d'arbustes d'agrément, ne nécessitant pas trop d'entretien, vont être réalisées.

- **Arboretum** : les lices en bois sont à vérifier, à remplacer par des arbustes (noisetiers) en descente + lice long de la Garonne

- Allée du Bois : Lors d'une prochaine réfection de la place allée du bois, les lices seront à refaire.

- **Lotissement La Lisière de Castaing** : interrogation par rapport à la rétrocession

- **Bois communal / Rue du Mayne** : Les pins gênants vont être coupés et remplacés par des espèces plus faciles à maintenir, toujours dans la politique de 2 arbres plantés pour 1 coupé. Une communication spécifique sera faite aux riverains.

- **Pins francs** : ceux de la rue des Pins Francs sont surveillés (haubanés) par le CRD. Ceux de l'avenue du Stade endommagent vraiment la chaussée. Il faudra réfléchir à leur avenir.

- **Place de l'Harlage** : Vérifier la possibilité de planter des arbres pour ombre (sol / positionnement). Aménagement devant commerces : enlever les cyprès qui penchent ; remplacer par d'autres

arbres, arbustes et rosiers.

- **Rond-Point Abribat** : Proposition de planter des bulbes (pas d'entretien, pas de problème à tondre). Chiffrage à faire par les services techniques.

- **Bois Jean Blanc** : le nettoyage et les plantations sont planifiés jusqu'en 2025.

5] Compte-rendu de la dernière AG du CGRE (Comité de Gestion du Restaurant d'Enfants) du 19 octobre 2023 par M. FAVIER

Présentation de l'association, de sa constitution et de son but aux parents d'élèves présents, principalement des membres de l'APE.

- Le bilan financier de l'année présente un résultat positif (+ 8.182 €) qui s'explique par la bonne gestion des dépenses et des recettes, ainsi que par l'augmentation conséquente du nombre de repas délivrés aux adultes (personnes âgées, enseignants, employés communaux) qui passe de 56 à 582 repas. Les repas enfants servis sont aussi en augmentation (33.250 repas contre 26.084 l'an passé).

- Le CGRE permet à la commune de répondre à sa volonté de réaliser des choix de produits qualitatifs et pas seulement «bio». Pour mémoire, la Loi EGALIM demande l'achat de 50 % de produits bios et durables, dont 20 % issus de l'agriculture biologique. Au niveau des approvisionnements, le restaurant scolaire a atteint un pourcentage d'approvisionnement «bio & durable» de 54,70 %, dont 39,11 % «bio».

La commune vient d'obtenir le label «Territoire BIO engagé». Son obtention est basée sur l'évacuation des déchets alimentaires, l'utilisation du plastique, les mesures mises en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire et pour atteindre plus de 22 % d'approvisionnement bio. La remise aura lieu le 17 janvier 2024.

- Près de 2.000 € de subventions ont été obtenus auprès de France Agrimer + 200 € de l'APE pour le goûter de Noël. + 60 % des enfants bénéficient du repas à 1 €. Depuis la rentrée 2023, une augmentation du nombre «d'adultes» fréquentant le restaurant scolaire (environ 17 adultes/jr) a été constaté.

l'ASA et de M. le Maire. Le Directeur a constaté le bon état de la digue. Il ne comprend pas la décision de la CdC du Sud Gironde qui n'est pas cohérente avec les 4 autres CdC riveraines de la Garonne qui ont toutes conservé leurs digues, qui va amputer le territoire de 450 hectares de terres agricoles fertiles et priver les agriculteurs d'une grande partie de leurs revenus. Il envisage, dans un premier temps, une démarche auprès de la CdC et des instances Préfectorales.

M. RATEAU se félicite du bon résultat du Téléthon à Toulence. Un chèque de 2284,60 € a été remis à l'A.F.M. Beaucoup de monde lors du loto. Soirée sympa avec Mini-Thalies, ainsi que pour le Scrabble.

M. FAVIER informe que la commission

urbanisme examinera le 4 janvier le permis de construire de Gironde Habitat au Solar.

M. BERRON signale une erreur sur le calendrier de la collecte du Sictom. Il demande quand les travaux du City Stade et de la clôture du Stade seront réalisés : ils ont été repoussés à cause de mauvais temps au printemps.

Prochain conseil :

Vendredi 26 janvier 2024
à 18 h 30



PÉTANQUE LOISIR TOULENNE



L'association Pétanque Loisir Toulennaise présente tous ses vœux pour cette nouvelle année à ses membres ainsi qu'aux Toulennaises et Toulennais

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez contacter notre président au : 06 10 85 76 53 ou venir nous voir sur le terrain les mardis et vendredis après-midi.

ATPH

BIENVENUE À 2024 !

A.T.P.H. présentera ses vœux de nouvelle année le **VENDREDI 5 JANVIER, à 18h** à l'Espace Culturel, non seulement à ses adhérents mais aussi aux Toulennais sensibles à la vie patrimoniale de leur commune.

Un moment convivial pour réchauffer nos cœurs dans cette froidure hivernale qui s'installe et trouver des motifs d'espérance à l'orée de 2024.

Un buffet, préparé et offert par les bénévoles de l'association, prolongera avec gourmandise cette soirée.

Louis Darrieulat



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulennaise.fr»

RA.PE.TOU

2023, suite et fin

En cette fin d'année, les différentes courses se sont enchaînées. Nos coureurs ont participé à des courses caritatives, comme celle organisée dans le bois de Toulennaise par la gendarmerie en faveur des femmes victimes de violence ou bien à Verdélais pour le Téléthon. On a aussi pu voir de nombreux maillots verts dans le sable de Biscarrosse pour le Biscatrail, au tout nouveau semi-marathon de Casteljaloux, à Bordeaux pour le semi-marathon ou encore à Bazas pour la célèbre course de Noël.

Bravo aussi à nos coureurs voyageurs : Thibault Dupuy qui parcourt 44 km entre Saint-Étienne et Lyon et David Maffolini qui réalise 67 km aux Templiers (Aveyron).

D'autre part, les RAPETOU tiennent à remercier la mairie de Toulennaise pour la mise à disposition de notre nouveau local au niveau du complexe sportif.

Bonne fête de fin d'année aux RAPETOU !

Prochaines dates :

- 11 février : trail des Valentin à Fargues
- 7 avril : trail des Écluses à Castets
- 26 mai : CAVALE des RAPETOU
- 1^{er} et 2 juin : Sortie club à Sarlat



Trail du Téléthon à Verdélais

Judo

Encore un jour spécial au judo club toulennais !

Ce vendredi 1^{er} décembre a été un jour spécial pour l'un de nos judokas. Il s'agit de Julien BALSE qui décroche enfin sa ceinture noire premier DAN. Après une longue période avec sa ceinture marron, il a pu la ranger fièrement au placard pour nouer une ceinture noire bien méritée. C'est à la sueur de son front qu'il a terminé la totalité de ses points alors qu'il avait dû repousser l'échéance l'an passé pour une blessure. C'est donc logiquement que Julien a été récompensé peu de temps après son partenaire sur les tatamis Emmanuel FUCHS, lui-même récompensé en fin d'année dernière. Ce duo continue d'évoluer ensemble au dojo de Toulennaise pour un jour peut-être préparer d'autres grades.

Julien nous montre à quel point le travail est important pour l'évolution au judo et ce mois-ci a aussi été marqué par la participation de nombreuses et nombreux judokas du club aux compétitions de la région, dont «le tournoi régional benjamins», «une animation pour les poussins à Cenon» et plus tôt dans l'année «le circuit Nouvelle Aquitaine minimes». C'est surtout le moment de souligner les débuts prometteurs de jeunes judokates et judokas qui se sont lancés dans la compétition dont les premiers résultats sont concluants.

Le club est ravi de pouvoir former la future génération de judokates et judokas au sein de son dojo et fera tout son possible pour les accompagner sur leurs différents projets sportifs.

<https://www.facebook.com/judoclubtoulennais/>
<https://judoclubtoulennais.fr/>



«Julien Balse (à droite) recevant sa ceinture noire par son professeur Maître Christian Latestère (à gauche)»



U.T.L.
Université du Temps Libre
Arts et Découvertes
De la Vallée du Ciron & proche Garonne
www.utlartsetdecouvert.wixsite.com/utl-site
Siège social : Mairie 33210 Pujols sur Ciron

&



Vous présentent les conférences de M. Meynier

La Seconde Guerre Mondiale



Thème de ce jour
*Du capitaine
Philippe de Hautecloque
au Général LECLERC,
le parcours atypique
d'un homme engagé auprès
du Général de GAULLE.
De Kouffra à Berchtesgaden,
de la Force "L"
à la deuxième DB.*



Prochaines conférences en mars et juin.
Plus d'info sur le site de l'UTL
Contact Infos : Mireille 06 83 37 00 67
mireille.chaligne@gmail.com

**Espace culturel
TOULENNE
Samedi 20
Janvier
16 heures**